



Direction des Finances et des Achats
Sous-Direction du Budget
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

OBJET : Projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2019

2019 DFA 63

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris des 1, 2, 3 et 4 avril 2019 les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2019 sont établies à :

- pour le budget d'investissement
 - ✓ à 6 520,27 M€ pour les autorisations de programme,
 - ✓ à 2 626,38 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
- pour le budget de fonctionnement à 8 638,50 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
 - ✓ à 6 267,69 M€ pour les autorisations de programme,
 - ✓ à 2 972,21 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 9 277,37 M€.

Ce budget supplémentaire intègre les résultats du compte administratif de l'exercice 2018.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘
⌘ ⌘ ⌘

80

SOMMAIRE

1^{ÈRE} PARTIE – LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019.....	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DU BS 2019.....	
SOUS-TITRE I – L’ÉQUILIBRE GÉNÉRAL.....	
SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
2^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT.....	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ.....	
SOUS-TITRE II – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....	
SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....	
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D’ORDRE.....	
3^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	
TITRE I – LES RECETTES.....	
TITRE II – LES DÉPENSES.....	
4^{ÈME} PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION.....	
PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE	
(Document budgétaire)	
PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE	
(Individualisation des autorisations de programme)	

1^{ère} Partie : LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019

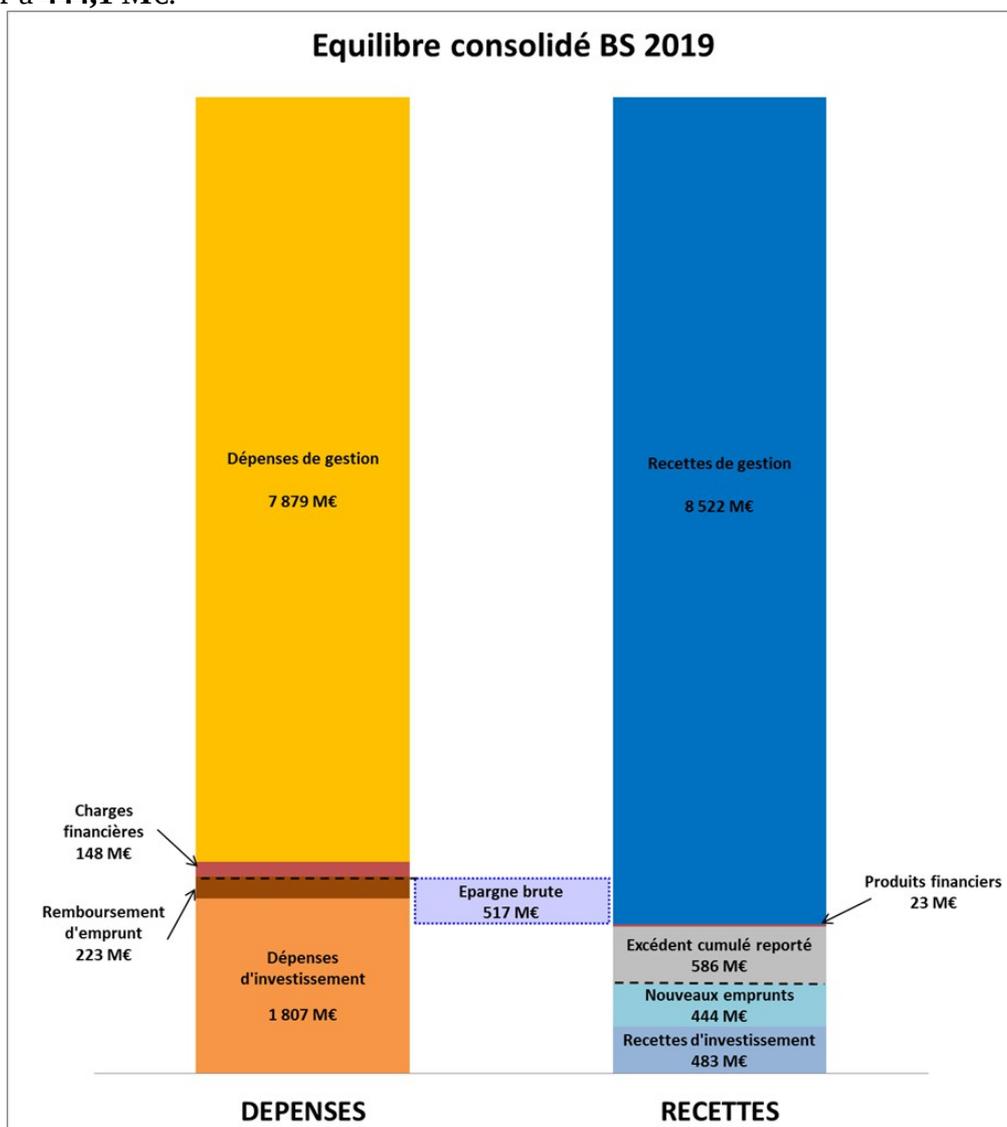
Précision méthodologique :

Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2019

A// L'équilibre général du BS 2019

Le projet de BS 2019 vise à ajuster le budget primitif voté de façon à tenir compte de l'exécution prévisionnelle sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d'ordre technique. La reprise du résultat de fonctionnement à hauteur de **552,6 M€** permet, une fois couvert le besoin d'inscriptions supplémentaires, de générer un autofinancement supplémentaire de la section d'investissement de **491,4 M€**. Cet autofinancement complémentaire permet notamment de diminuer l'autorisation d'emprunt de 379,4 M€ pour la ramener à **444,1 M€**.



**Y compris excédents cumulés reportés avant affectation*

B/ L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

▪ Les dépenses d'investissement

Les inscriptions nouvelles en dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 110,94 M€ dont 33 M€ de restes à réaliser. Le détail de ces inscriptions est fourni ci-dessous au sein du sous-titre I du titre II de la 2^{ème} partie du présent rapport.

Dans le cadre des acquisitions, 18,1 M€ sont inscrits au titre d'opérations techniques.

10,5 M€ sont inscrits afin de couvrir un contentieux immobilier.

10,2 M€ sont inscrits au titre des travaux prévus dans les musées de la Ville. Il s'agit notamment du Musée Victor Hugo (+ 0,9 M€) et du Musée Galliera (+ 0,5 M€).

Dans le cadre du projet Bipôle Gare du Nord – Gare de l'Est, 3,2 M€ sont inscrits pour l'opération rue d'Alsace.

3,6 M€ sont inscrits au titre du projet de gare Eole-Evangile afin de solder la convention passée avec l'établissement public « Réseau Ferré de France ».

2,8 M€ au titre de l'opération de réaménagement de la rue de la Goutte d'Or et du passage Boris Vian.

La Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) bénéficie d'une hausse de sa subvention de

1,12 M€, pour couvrir ses besoins récurrent en termes de travaux. Cette hausse est compensée par une diminution du même montant de la subvention accordée à la Préfecture de Police.

Les subventions versées à la Philharmonie (+ 0,2 M€), au Théâtre du Chatelet (+ 0,5M€) et à la Maison Européenne de la Photographie (+ 0,4 M€) sont en hausse, pour un montant global de 1,16 M€.

▪ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont en baisse de 3,37 M€. Une diminution de 23 M€ est inscrite pour le FCTVA afin de tenir compte du vote du compte administratif et du niveau des dépenses d'investissement en 2018.

L'autorisation d'emprunt est diminuée de 379,4 M€.

▪ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 027,4 M€, en hausse de 114,3 M€ par rapport aux crédits votés au BP 2019. Cette évolution s'explique par l'augmentation des dépenses de gestion (+ 87,9 M€) et la hausse des dépenses de péréquation (+ 26,4 M€).

Les dépenses de gestion augmentent de 87,9 M€. Cette augmentation tient notamment compte, à hauteur de 50 M€, des mesures annoncées pour mettre en œuvre la gratuité des

transports pour les jeunes Parisiens. En outre, 2,8 M€ de crédits supplémentaires sont inscrits pour la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) en soutien au plan de fidélisation et de modernisation de la Brigade.

Cette évolution s'explique également par une hausse de 6,7 M€ des fluides des bâtiments, de 2,5 M€ des dépenses de gardiennage et de 2,2 M€ de la dotation aux états spéciaux d'arrondissements (ESA).

La contribution à Ile-de-France Mobilités (IdFM) est augmentée de 4,4 M€ par rapport au BP 2019 pour tenir compte des hausses des contributions des collectivités membres adoptées par le conseil d'administration du syndicat.

2 M€ sont consacrés à la mise en œuvre du plan d'action portant sur les quartiers populaires, avec comme objectif de renforcer l'action de la Ville sur la sécurité, l'espace public et l'amélioration de la vie quotidienne, notamment dans le nord-est parisien.

0,6 M€ est inscrit pour financer les équipements et d'habillement des agents de la future police municipale parisienne (PMP).

Par ailleurs, 2,1 M€ sont inscrits au titre des créances admises en non-valeur, et 1 M€ concerne les annulations de titres sur l'exercice antérieur.

Enfin, cette augmentation intègre l'inscription des restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2018, pour 20 M€.

Les dépenses de péréquation et les reversements fiscaux augmentent de 26,4 M€. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des dépenses de péréquation (+ 28,4 M€) liée à la fin du plafonnement de la contribution de Paris au Fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) et à la création d'un troisième fonds de péréquation des DMTO. Les prélèvements et restitutions de fiscalité sont ajustés la baisse de 2 M€ en raison notamment de la contribution parisienne au titre de la garantie de versement du produit des amendes de police à la région Ile-de-France et à Ile-de-France Mobilités (IdFM), qui s'établit à un niveau inférieur au montant anticipé au BP 2019.

L'ensemble des inscriptions en dépenses est détaillé dans la présentation par politique publique (titre II de la présente partie).

▪ **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 544,8 M€, en hausse de 58 M€ par rapport aux inscriptions du BP 2019. Cette évolution s'explique par une exécution plus dynamique que prévu des recettes de fiscalité (+ 55,8 M€) ainsi que des recettes de gestion (+ 6,8 M€). Elle est partiellement compensée par une moindre exécution des produits des dotations et compensations (- 4,6 M€).

Les recettes de fiscalité sont rehaussées de 55,8 M€, principalement du fait de la hausse des recettes de fiscalité immobilière (+ 44,3 M€ par rapport au montant prévu au BP 2019), en lien avec le rythme d'encaissement des recettes sur les six premiers mois de l'exercice 2019, et de hausses concernant la fiscalité directe locale et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

L'augmentation des inscriptions au titre des recettes de fiscalité directe locale (+ 10,1 M€) résulte de meilleures exécutions que prévu concernant la taxe d'habitation (+ 3,6 M€), la taxe foncière (+ 2,8 M€) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, + 4,2 M€) partiellement compensées par de moindres recettes sur la cotisation foncière des entreprises (CFE, - 0,4 M€) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER, - 0,03 M€).

Enfin, la recette de TEOM est ajustée de 1,4 M€.

Les produits des dotations et des compensations sont réduits de 4,6 M€. Cette évolution s'explique principalement par une moindre perception que prévu des dotations et concours de l'État (-2,6 M€), liée à l'écêtement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de Paris, destiné à abonder les dotations perçues par les autres collectivités. Elle s'explique également par la baisse des compensations des transferts de fiscalité (- 1,8 M€) en raison de la prise en compte des charges transférées à la Métropole du Grand Paris dans le calcul de l'attribution de compensation que celle-ci verse à la Ville. Enfin, la recette de compensation de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est minorée de 0,2 M€.

Les recettes de gestion sont rehaussées de 6,8 M€, principalement du fait de la réévaluation des remboursements de dépenses de fluides concernant les ESA (+ 4,4 M€).

Les recettes de gestion augmentent également du fait du remboursement par la Métropole du Grand Paris de dépenses engagées en 2018 par la Ville de Paris dans l'attente de l'effectivité de certains transferts de compétences à cette dernière (+ 1,7 M€).

Par ailleurs, 2,12 M€ de recettes nouvelles concernent la mise en œuvre de projets cofinancés :

- 1,04 M€ correspond à des dotations du Fonds européen de développement régional, pour le financement du dispositif EIFFEL (0,6 M€) et des projets CoRDEES (0,4 M€) et APProach (0,04 M€) ;
- 0,6 M€ correspond à des recettes de mécénat et à une subvention de la Métropole du Grand Paris au titre de l'organisation de la Nuit Blanche ;
- 0,4 M€ de recettes est inscrit au titre du projet de coopération « Réinventer l'espace public à Bethléem », en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD) ;
- 0,08 M€ concernent enfin la mise en œuvre des contrats territoire-lecture, financée par l'État.

Enfin, les recettes de gestion sont minorées de 1,5 M€ du fait de la baisse des droits de voirie liée à la décision d'exonérer certains commerces redevables à la suite du mouvement des « Gilets Jaunes ».

L'ensemble des inscriptions en recettes est détaillé dans la présentation par politique publique ci-après.

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Les secteurs présentés ci-après correspondent aux fonctions définies par l'instruction budgétaire et comptable M57. Les principaux mouvements sont retracés ci-dessous.

- **Sécurité**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la sécurité sont majorées de **8,5 M€**.

Les crédits de gardiennage sont accrus de 2,5 M€, du fait notamment de l'organisation de la Nuit Blanche, de l'extension de l'opération « Paris Respire » et du gardiennage relatif à la résidence Windsor, dont la prise en concession est prévue en janvier 2020.

De plus, 1,4 M€ de dépenses de masse salariale sont ajoutés sur la fonction sécurité, en lien notamment avec la mise en place de la police municipale parisienne (PMP).

Par ailleurs, 2,8 M€ de crédits supplémentaires sont inscrits pour contribuer au financement au plan de fidélisation et de modernisation de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP). La contribution à la Préfecture de Police (PP) diminue par ailleurs de 0,08 M€ afin de corriger une erreur matérielle au BP 2019.

0,2 M€ est également inscrit au titre des mesures prises à la suite du sinistre rue Riquet (18^{ème}) en avril 2019.

Enfin, 1,4 M€ est inscrit au titre des restes à réaliser.

- **Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage font l'objet d'ajustements techniques qui conduisent à un transfert de 7,4 M€ de crédits de masse salariale sur d'autres fonctions et à l'inscription de 1,4 M€ de restes à réaliser.

- **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs sont majorées de **8,6 M€**.

4,2 M€ de dépenses de masse salariale sont inscrits en raison d'ajustements de crédits entre fonctions. 0,6 M€ sont également consacrés à la Nuit Blanche.

0,3 M€ est ajouté au titre de l'extension du dispositif des baignades estivales, qui concerne quatre sites (Léo Lagrange dans le 12^{ème} arrondissement, Elisabeth dans le 14^{ème} arrondissement, le bassin de la Villette dans le 19^{ème} arrondissement et Louis Lumière dans le 20^{ème} arrondissement).

Enfin, 2,1 M€ sont inscrits au titre des restes à réaliser et un transfert technique de crédits entre chapitres est opéré (+ 1 M€).

Les **recettes de fonctionnement de la fonction « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »** sont majorées de **0,7 M€**. Il s'agit des recettes de mécénat, de la subvention de la

Métropole du Grand Paris au titre de l'organisation de la Nuit Blanche (0,6 M€) et du financement par l'État du contrat territoire-lecture avec la Ville de Paris (0,08 M€).

- **Santé et action sociale (dont APA et RSA)**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la santé et à l'action sociale font l'objet d'ajustements techniques qui conduisent à transférer 9,7 M€ de crédits de masse salariale sur d'autres fonctions et à compenser l'inscription de 1,9 M€ de restes à réaliser.

Par ailleurs, les dépenses augmentent de 0,4 M€ au titre des clubs de prévention spécialisée et de 0,1 M€ pour lutter contre la précarité menstruelle.

- **Aménagement des territoires et habitat**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à l'aménagement des territoires et à l'habitat sont majorées de 3,1 M€, dont 1,9 M€ au titre des restes à réaliser.

0,2 M€ est inscrit au titre dispositif EIFFEL financé par le Fonds européen de développement régional et 0,06 M€ au titre de la création de l'Organisme de Foncier Solidaire de la Ville de Paris.

Enfin, 0,2 M€ est dédié aux mesures prises suite à l'explosion rue de Trévisse (9^{ème} arrondissement) en janvier 2019.

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de **0,6 M€** du fait de la perception des dotations du Fonds européen de développement régional pour le financement du dispositif EIFFEL (0,6 M€) et de l'enregistrement comptable du complément de prix de cession d'un bien immobilier sis 5 rue Pierre Bérégovoy à Clichy-la-Garenne (0,03 M€).

- **Action économique**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à l'action économique sont rehaussées de **4,6 M€**.

3 M€ de dépenses de masse salariale sont inscrits en raison d'ajustements de crédits entre fonctions et 0,3 M€ au titre des restes à réaliser.

La subvention versée au Forum des Images est majorée (+ 0,7 M€) pour prendre en compte les charges de fonctionnement de l'école de création numérique (TUMO Paris) en année pleine.

Le dispositif « Paris Tous en Jeux », lancé par la Maire le 1^{er} avril 2019 afin de former 1 000 Parisiennes et Parisiens aux emplois mobilisés pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, se voit affecter 0,5 M€ supplémentaire.

Enfin, 0,1 M€ est ajouté au profit de l'Office de tourisme et des congrès de Paris (OTCP) pour financer un plan de relance du tourisme à Paris consécutif aux manifestations des « Gilets Jaunes ».

Les **recettes de fonctionnement** sont minorées de **1,5 M€** du fait de la baisse des droits de voirie liée à la décision d'exonérer certains commerces redevables à la suite des manifestations des « Gilets Jaunes ».

- **Environnement**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à l'environnement sont majorées de **2,9 M€**, principalement du fait de l'inscription de 6,7 M€ de dépenses de fluides des bâtiments. 0,4 M€ sont inscrits pour tenir compte du taux de révision actualisé du marché des sanisettes et du déploiement progressif sur l'année 2019 de 50 nouveaux urinoirs. Enfin, 1,7 M€ sont inscrits au titre des restes à réaliser.

Les **recettes de fonctionnement** de cette fonction sont majorées de **5,8 M€**, principalement du fait de la hausse des remboursements de dépenses de fluides par les états spéciaux d'arrondissements (+ 4,4 M€). Elles sont également rehaussées sous l'effet de la hausse de la recette de TEOM (+ 1,4 M€) liée à la mise à jour du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases qui s'établit à + 2,2 % en 2019. Ce coefficient avait été estimé à + 1,6 % au moment du vote du budget primitif et correspondait au taux d'inflation associé au projet de loi de finances du Gouvernement.

- **Transports**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées aux transports sont majorées de 62,4 M€, dont 50 M€ au titre des mesures de gratuité des transports en faveur des jeunes parisiens :

- La gratuité des transports en commun pour les Parisiennes et Parisiens âgés de 4 à 11 ans et pour les personnes en situation de handicap de moins de 20 ans ;
- Le remboursement à 50% de l'abonnement ImagineR pour les Parisiennes et Parisiens élèves de l'enseignement secondaire (collèges et lycées) ;
- La gratuité de l'abonnement Vélib' pour les Parisiennes et Parisiens âgés de moins de 18 ans.

Cette évolution s'explique également par une majoration de 4,4 M€ de la contribution de la Ville de Paris à Ile-de-France Mobilités (IdFM). Cette contribution s'explique par le fait que le conseil d'administration d'IdFM a voté, pour 2019, une progression des contributions des collectivités territoriales.

Enfin, 0,2 M€ de crédits de masse salariale est transféré sur d'autres fonctions, 3,7 M€ sont inscrits au titre des restes à réaliser et un transfert technique de crédits entre chapitres est opéré (+ 4,5 M€).

- **Services généraux (dont gestion des fonds européens)**

Les **dépenses de fonctionnement** pour les services généraux sont augmentées de **37,5 M€**, essentiellement en raison de dépenses de péréquation plus élevées que prévu au moment du vote du BP (+ 28,4 M€), du fait de la fin du plafonnement de la contribution de Paris au Fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) et de la création d'un troisième fonds de péréquation des DMTO.

Par ailleurs, 3,1 M€ sont inscrits au titre des créances admises en non-valeur (2,1 M€) et des annulations de titres sur l'exercice antérieur (1 M€).

La dotation aux états spéciaux d'arrondissement (ESA) est quant à elle augmentée à hauteur de 2,2 M€ pour prendre en compte le budget supplémentaire des ESA.

4,5 M€ de dépenses de masse salariale sont inscrits en raison d'ajustements de crédits entre fonctions et 5,4 M€ au titre des restes à réaliser. Un transfert technique de crédits entre chapitres est opéré (- 5,5 M€).

Enfin, les prélèvements et restitutions de fiscalité sont réduits de 2 M€, en raison d'une contribution de la Ville au titre de la garantie de versement du produit des amendes de police à la région Ile-de-France et à Ile-de-France Mobilités moindre qu'estimée au BP 2019.

Les recettes de fonctionnement de la fonction services généraux sont rehaussées de **52,4 M€**.

Les recettes de fiscalité comptabilisées dans cette fonction sont en effet majorées de 54,4 M€ répartis entre les recettes de fiscalité immobilière (+ 44,3 M€) et celles de fiscalité directe locale (+10,1 M€).

Les hausses d'inscription s'agissant des impôts fonciers hors CFE (taxes foncières, taxe d'habitation) sont liées à la mise à jour du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases (hors locaux professionnels) pour 2019 qui s'établit à + 2,2 % en 2019 (évolution de l'IPCH entre novembre 2017 et novembre 2018). Ce coefficient avait été estimé à + 1,6 % au moment du vote du budget et correspondait au taux d'inflation associé au projet de loi de finances du Gouvernement.

Les bases des locaux professionnels ne sont plus affectées par ce coefficient mais par l'évolution des loyers commerciaux (+ 0,2 % en moyenne à Paris), ce qui explique la moindre dynamique pour la CFE. Par ailleurs, les entreprises réalisant moins de 5 000 € de chiffre d'affaires sont exonérées de cotisation minimale de CFE à compter de 2019.

Les recettes liées aux services généraux sont également majorées du fait de l'actualisation de la compensation versée par la Ville à la Métropole du Grand Paris dans le cadre des transferts de compétences (+ 1,8 M€).

0,8 M€ est en outre inscrit au titre de projets faisant l'objet de financement par des tiers :

- 0,4 M€ de recettes au titre du projet CoRDEES financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) ;
- 0,4 M€ de recettes au titre du projet de coopération « Réinventer l'espace public à Bethléem » par l'Agence Française de Développement (AFD) ;
- 0,01 M€ au titre du projet APPROACH financé par le FEDER.

Par ailleurs, les produits des dotations et des compensations sont en baisse de 4,6 M€. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des dotations et concours de l'État (- 2,6 M€), liée à l'écroulement de la dotation de fonctionnement (DGF) et par la baisse des compensations des transferts de fiscalité (voir le sous-titre II de la première partie).

Au titre de l'équilibre du BS, le montant du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 après affectation, soit 552,6 M€, est ajouté aux recettes de fonctionnement.

Pour mémoire, le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2018 s'élève à 740,1 M€ dont 187,5 M€ sont affectés à la section d'investissement pour couvrir le déficit cumulé de la section ainsi que le montant des restes à réaliser et viennent augmenter les recettes d'investissement.

2^{ème} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Après prise en compte des résultats du compte administratif 2018 (mandatements et AP terminées), le stock net d'AP s'établit au 31 décembre 2018 à 4 857,33 M€.

À l'issue du budget primitif 2019 adoptée lors du Conseil de Paris de décembre 2018 et de la décision modificative n°1 adoptée en avril 2018, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2019 sont établies à :

- 6 520,27 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 626,38 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

A l'occasion du budget supplémentaire, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- + 210,64 M€ pour les autorisations de programme ;
- + 345,83 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- 6 267,69 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte des liquidations constatées à date sur 2019) ;
- 2 972,21 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Les autorisations de programme

Récapitulation des mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus entre le 13 mars et le 18 juin 2019. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes fonctions.

Fonction		Total des mouvements intervenus entre le 13 mars 2019 et le 18 juin 2019
0	Services Généraux	- 4 664 031 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	+ 4 664 031 €
TOTAL GENERAL		0

Les crédits d'engagement concernant la crèche collective 10 rue Lobineau (6^{ème} arrondissement) étaient disponibles en 2018 mais n'avaient pas été engagés du fait d'un litige avec le prestataire. Lors de la campagne d'annulation d'AP de 2018, l'AP a été proposée à la caducité et les crédits ont été annulés. Or, à la suite du règlement du conflit avec le prestataire, les crédits concernés pour la notification de l'avenant ont été rendus nécessaires.

Concernant le virement de crédits d'engagement au profit du lycée Théophile Gautier (12^{ème} arrondissement), les crédits demandés au titre de ce projet lors de la décision modificative n°1

avaient été imputés de manière erronée sur un autre projet. Un virement de crédits d'engagement a donc été rendu nécessaire pour pouvoir engager à hauteur du besoin.

Un virement de crédits d'engagement a enfin été rendu nécessaire pour des raisons techniques imposées par la DRFIP afin de régulariser le titre émis par le Département concernant le FCTVA perçu en 2017. Le montant titré était erroné, supposant ainsi l'annulation du titre et donc de disposer de crédits d'engagement en dépenses sur l'AP FCTVA.

Autorisations de programme terminées

Le présent budget supplémentaire informe le Conseil de Paris du montant des reliquats sur AP terminées, de 179,20 M€ en dépenses et -262,05 M€ en recettes. S'agissant d'opérations ayant fait l'objet d'une liquidation totale en 2018, le terme des AP correspondantes a été, comme chaque année, constaté au compte administratif.

Le tableau ci-après dresse, par fonction, les montants correspondants aux autorisations de programme terminées dans le cadre des opérations de fin d'exercice 2018.

Fonctions	Libellés	Dépenses	Recettes
0	Services généraux	1 841 913,94	3 203 292,61
1	Sécurité	536 181,01	- 450 350,94
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	174 567,13	- 11 701,32
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	17 517 955,96	7 145 768,60
4	Santé et action sociale	2 548 073,94	- 574 882,86
5	Aménagement des territoires et habitat	115 772 334,15	- 266 714 970,59
6	Action économique	803 040,51	240 000,00
7	Environnement	1 004 968,96	163 537,40
8	Transports	39 004 150,57	- 5 051 307,42
TOTAL		179 203 186,17	- 262 050 614,52

Autorisations de programme nouvelles

Au total, les mouvements réalisés en dépenses s'élèvent à + 210,64 M€ et en recettes à + 25,27 M€.

La répartition par chapitres fonctionnels et par type de mouvement est la suivante :

Chapitres fonctionnels	Libellés	Dépenses	Recettes
Opérations réelles		202 641 467,00	2 484 400,00
900	Services généraux	15 524 105,00	43 400,00
901	Sécurité		
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	25 091 000,00	3 900 000,00
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	104 373 419,62	
904	Santé et action sociale	13 639 000,00	
905	Aménagement des territoires et habitat	- 5 425 484,52	525 500,00
906	Action économique	500 000,00	
907	Environnement	400 000,00	
908	Transports	17 592 200,00	
921	Taxes non affectées		- 2 010 000,00
922	Dotations et participations		25 500,00
923	Dettes et autres opérations financières	30 947 226,90	
Opérations réelles neutralisées		8 000 000,00	8 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	8 000 000,00	8 000 000,00
Opérations d'ordre		-	14 787 574,63
925	Opérations patrimoniales		14 787 574,63
Total		210 641 467,00	25 271 974,63

Par ailleurs, en dépenses, le vote du budget supplémentaire en AP se répartit entre - 0,33 M€ pour le budget participatif, 1 M€ pour les AP d'investissements localisés, 163,23 M€ pour celles de projets et une diminution de 46,71 M€ des AP de plan.

La répartition par chapitres fonctionnels et par type d'AP est la suivante :

Fonctions	Libellés	Ajustements BS 2019				
		Budget participatif	IL	Plan	Projet	Total général
0	Services généraux	- 327 605,00		43 944 866,90	10 854 070,00	54 471 331,90
1	Sécurité					-
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage		200 000,00	2 000 000,00	22 891 000,00	25 091 000,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		62 615,00	10 905 804,62	93 405 000,00	104 373 419,62
4	Santé et action sociale		765 467,00	2 510 000,00	11 129 000,00	14 404 467,00
5	Aménagement des territoires et habitat			- 13 045 951,52	6 855 000,00	- 6 190 951,52
6	Action économique				500 000,00	500 000,00
7	Environnement			400 000,00	17 600 000,00	18 000 000,00
8	Transports		- 7 800,00			- 7 800,00
TOTAL		- 327 605,00	1 020 282,00	46 714 720,00	163 234 070,00	210 641 467,00

Opérations réelles (hors opérations neutralisées)

En dépenses, les mouvements proposés sur les crédits réels s'élèvent à + 202,64 M€ qui correspondent à la contraction entre :

- 243,3 M€ d'abondement de crédits ;
- 40,66 M€ de réduction de crédits.

En recettes, les mouvements proposés s'élèvent à + 2,48 M€ correspondants à :

- 4,49 M€ d'abondement de crédits ;
- 2,01 M€ de réduction de crédits.

Opérations réelles neutralisées

Il s'agit d'opérations équilibrées (en dépenses et recettes) de montage d'échéanciers pour des opérations foncières et d'urbanisme. Dans le cadre de ce budget supplémentaire, 8 M€ sont inscrits à ce titre.

Opérations d'ordre

En recettes, 14,79 M€ de crédits supplémentaires sont inscrits au titre de la réintégration en section d'investissement des loyers capitalisés qui sont enregistrés en section de fonctionnement.

Dépenses

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS.....104,37 M€

91,65 M€ sont inscrits au profit des investissements concernant les édifices culturels, dont 50

M€ pour le Site Notre-Dame-de-Paris et 41,65 M€ sur le plan édifices culturels, dont 12,30 M€ pour la rénovation de l'Église de la Sainte Trinité dans le 9^{ème} arrondissement, 8 M€ pour la rénovation de l'Église Saint Eugène Sainte Cécile dans le 9^{ème} arrondissement et 3,50 M€ pour l'Église Saint-Eustache dans le 1^{er} arrondissement.

Concernant les sports et les loisirs, 1,2 M€ est ajouté au profit du Parc des Princes pour des travaux de sécurité. 0,50 M€ pour l'entretien des équipements sportifs et le Centre Sportif des Amandiers (20^{ème}) fait l'objet d'une inscription de crédits d'engagement à hauteur de 0,41 M€.

Enfin, la prévention des inaptitudes à la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) se voit allouer 1 M€ supplémentaire.

Concernant la culture, 0,7 M€ est notamment inscrit au titre des subventions d'équipements versées aux établissements culturels tels que la Philharmonie, le Théâtre du Chatelet et la Maison Européenne de la Photographie.

0,23 M€ est ajouté pour engager l'installation d'un portrait de Modigliani dans le cadre d'une donation à la Ville et pour la réinstallation de l'œuvre d'Ugo Schiavi.

Les crédits d'engagement restants sont inscrits notamment au titre de la Mission cinéma (0,21 M€), pour des travaux au sein du Parc de Bobigny (0,2 M€) ou encore pour des études sur le Patrimoine culturel (0,2 M€).

0,25 M€ sont enfin dédiés à la réalisation d'une signalétique artistique sur la Promenade Barbès-Stalingrad.

Les travaux d'accessibilité de la Mairie du 5^{ème} arrondissement conduisent à une inscription supplémentaire de 1,5 M€. De plus, 0,34 M€ sont consacrés à l'aménagement du 4^{ème} étage et au désamiantage de la Mairie du 3^{ème} arrondissement.

SERVICES GÉNÉRAUX.....54,47 M€

Pour rappel, cette fonction regroupe le chapitre fonctionnel 900, ainsi que les chapitres fonctionnels 921, 922 et 923 (dont opérations neutralisées).

24,8 M€ correspondent à des transferts techniques entre AP portant sur les participations de ZAC et sur le compte foncier.

8 M€ viennent abonder l'AP portant sur les ventes avec échancier en lien avec les besoins réévalués des appels à projets urbains et innovants (APUI) 1000 arbres et Porte des Ternes. Ce mouvement est équilibré en dépenses et recettes. Sur cette même AP, un abondement de 6,19 M€ visent à la régularisation d'un mouvement réalisé en gestion.

7,5 M€ sont consacrés au déploiement des bornes de recharge électrique pour la flotte municipale dans le cadre du Plan de déplacement des administrations parisiennes.

7,5 M€ sont dédiés à des projets informatiques tels que le développement d'équipements d'extrémités, aux tierces maintenances applicatives (TMA) ou encore au déploiement du télétravail.

Les diagnostics et sondages réalisés dans le cadre du projet Tour Eiffel conduisent à un abondement de 0,6 M€.

0,53 M€ est ajouté dans le cadre du programme de coopération décentralisée visant à réinventer l'espace public à Bethléem.

0,63 M€ est inscrit au titre des aménagements funéraires et cinéraires et aux travaux dans les

cimetières.

L'achat de machines de nettoyage en remplacement de matériels vétustes et inadaptés pour le personnel de la DILT se voit doté de 0,2 M€ supplémentaire.

Une diminution de 0,19 M€ est inscrite au titre de projets localisés.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE.....25,09 M€

18,12 M€ sont consacrés à la construction d'une nouvelle école dans le secteur d'aménagement Gare de Lyon-Daumesnil.

Le nouveau projet des dix cours d'écoles OASIS bénéficiant d'un co-financement du FEDER fait l'objet d'un abondement de 3,90 M€.

1,23 M€ concerne la rénovation de la cuisine du groupe scolaire Moureau dans le 20^{ème} arrondissement.

L'AP relative au lycée Lucas Nehou fait l'objet d'une baisse de 0,36 M€ afin de régulariser une erreur d'imputation issue de la décision modificative n°1.

Sur les investissements localisés, 0,2 M€ est inscrit sur la consolidation du plancher du réfectoire de l'école rue Cambon et pour la modernisation des menuiseries extérieures de l'école rue de Moussy.

TRANSPORT.....17,59 M€

La modernisation des horodateurs (prise en compte du paiement du stationnement par téléphone portable, etc.) visant à dé-densifier le parc fait l'objet d'une inscription de crédits d'engagement à hauteur de 6,60 M€.

8 M€ sont consacrés aux travaux de réparation et de restructuration du pont de Sully.

Enfin, 3 M€ de crédits d'engagement sont affectés dans le cadre du projet Bipôle Gare du Nord et Gare de l'Est.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE (HORS APA, RSA ET RÉGULARISATIONS RMI).....13,64 M€

Les crèches font l'objet d'un abondement de 11,13 M€, portant notamment pour 5,40 M€ sur la crèche collective dans le secteur d'aménagement gare de Lyon-Daumesnil dans le 12^{ème} arrondissement, pour 2 M€ sur la crèche située rue de la Justice dans le 20^{ème} arrondissement ou encore pour 1,19 M€ sur celle située rue Mathurin Moreau dans le 19^{ème} arrondissement.

1,45 M€ supplémentaire est attribué à l'achat de mobilier et matériel pour les crèches.

ACTION ÉCONOMIQUE0,50 M€

Il s'agit de financer le programme « Paris tous en jeux » afin de former 1 000 Parisiennes et Parisiens principalement issus des quartiers populaires aux métiers du bâtiment et travaux publics (BTP), de l'hôtellerie-restauration, du transport-logistique ou de la sécurité.

ENVIRONNEMENT0,40 M€

0,4 M€ supplémentaire sera consacré à l'achat de matériel au profit des jardins partagés.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT.....- 5,42 M€

13,56 M€ sont dédiés à l'augmentation de la limite d'engagement autorisée par l'État dans le cadre des délégations des aides à la pierre à la suite de reports.

10,5 M€ sont consacrés au règlement d'un contentieux lié à un immeuble acquis par voie d'expropriation en raison de son insalubrité.

Le programme de travaux et d'action visant à l'amélioration du secteur des Olympiades se voit octroyer 2,72 M€.

2,4 M€ supplémentaires sont alloués à la réorganisation d'ateliers situés Porte de Montreuil.

0,98 M€ est inscrit en faveur de travaux dans les immeubles communaux situés rue de l'Amiral Roussin dans le 15^{ème} arrondissement et pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Vincennes.

La réalisation de l'anneau cycliste du Bois de Vincennes conduit à l'inscription de 0,65 M€ supplémentaire.

L'opération d'aménagement « Python Duvernois » est abondée de 0,35 M€ dans le cadre de l'aménagement des rues adjacentes.

Une diminution de 38,21 M€ est enfin inscrite dans le cadre d'opérations techniques liées au vote par fonction et aux opérations d'acquisition et de vente avec échancier.

Recettes

SERVICES GÉNÉRAUX.....6,06 M€

Pour rappel, cette fonction regroupe le chapitre fonctionnel 900, ainsi que les chapitres fonctionnels 921, 922 et 923 (dont opérations neutralisées).

8 M€ concernent des opérations techniques liées aux ventes avec échancier ou encore au montage comptable liée au titrage d'un complément de prix, qui implique une inscription en recette d'investissement de la dépense de fonctionnement.

0,24 M€ correspond à une subvention de la DRAC pour la Fontaine Porte de Saint Cloud.

0,04 M€ concerne une subvention versée par la région Ile-de-France concernant l'opération Ivry Levassor.

Enfin, concernant la part communale de la taxe d'aménagement, la prévision de recette inscrite au budget primitif (10 M€) ne sera pas atteinte, en raison du remboursement prévu en 2019 des indus cumulés sur plusieurs années, conduisant à diminuer les crédits d'engagement de 2 M€.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT.....0,52 M€

Cette inscription concerne des remboursements de dépenses réalisées pour le compte d'un tiers dans le cadre des travaux des espaces verts de la Tour Eiffel pour le compte de la SETE

ou encore du projet d'aménagement Debergue pour le compte de la RATP.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE.....3,9 M€

Ce montant correspond au montant du cofinancement du FEDER concernant les cours OASIS.

Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue de l'adoption de la décision modificative n°1 au Conseil de Paris d'avril 2019, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 6 520,27 M€ en dépenses.

En prenant en compte les résultats du compte administratif le montant net cumulé des autorisations de programme reporté en 2019 est de 4 857,33 M€ pour la Ville.

		Dépenses	
Stock brut des autorisations de programme au 31/12/2018		6 679 932 345,24	
CA 2018	AP terminés	- 179 203 186,17	-2,68%
	mandatements	- 1 643 399 965,07	-24,60%
Stock net des autorisations de programme reporté sur l'exercice 2019		4 857 329 194,00	

Après le vote du présent budget supplémentaire, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 6 267,69 M€ en dépenses.

		Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées avant le vote du BS		6 057 055 960,08	
CA 2018	AP terminés	210 639 867,00	3,48%
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BS		6 267 695 827,08	

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction, en dépenses :

fonction	libellé	stock Brut au 31/12/2018 (a)	CA 2018		stock net au 31/12/2018 reporté en 2019 (a-b-c)	BP 2019	DM1 2019	stock brut 2019 avant BS	liquidé au 20/06/2019	Stock net au 20/06/2019	BS2019	Stock net après BS
			mandaté après régularisation (b)	solde des AP terminées (c)								
0	Services Généraux	954 873 867,15	346 855 181,67	1 841 913,94	606 176 771,54	438 158 469,10	- 14 801 446,96	1 029 533 793,68	77 757 728,26	951 776 065,42	54 469 731,90	1 006 245 797,32
1	Sécurité	22 945 453,92	13 573 502,68	536 181,01	8 835 770,23	19 152 000,00	- 1 401 089,35	26 586 680,88	8 037 349,77	18 549 331,11		18 549 331,11
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	669 058 955,70	172 509 113,83	174 567,13	496 375 274,74	80 510 170,00	- 2 107 732,43	578 993 177,17	33 991 245,17	545 001 932,00	25 091 000,00	570 092 932,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	781 632 749,02	214 243 508,64	17 517 955,96	549 871 284,42	163 270 071,00	- 18 158 784,87	694 982 570,55	83 981 297,60	611 001 272,95	104 373 419,62	715 374 692,57
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	301 468 459,02	90 028 293,74	2 548 073,94	208 892 091,34	54 031 722,00	- 4 627 019,83	258 296 793,51	24 890 131,66	233 406 661,85	13 639 000,00	247 045 661,85
5	Aménagement des territoires et habitat	3 028 849 484,73	568 593 688,94	115 772 334,15	2 344 483 461,64	770 192 791,00	- 36 627 227,15	3 078 049 025,49	149 020 916,95	2 929 028 108,54	- 5 425 484,52	2 923 602 624,02
6	Action économique	73 684 209,22	26 182 863,37	803 040,51	46 698 305,34	47 250 290,00	- 678 750,42	94 627 345,76	5 912 767,51	88 714 578,25	500 000,00	89 214 578,25
7	Environnement	185 226 003,93	74 729 490,35	1 004 968,96	109 491 544,62	60 576 500,00	- 2 645 804,73	167 422 239,89	12 131 586,36	155 290 653,53	400 000,00	155 690 653,53
8	Transports	662 193 162,55	136 684 321,85	39 004 150,57	486 504 690,13	108 122 639,00	- 2 847 430,80	591 779 898,33	67 492 541,90	524 287 356,43	17 592 200,00	541 879 556,43
TOTAL GENERAL		6 679 932 345,24	1 643 399 965,07	179 203 186,17	4 857 329 194,00	1 741 264 652,10	- 78 322 320,84	6 520 271 525,26	463 215 565,18	6 057 055 960,08	210 639 867,00	6 267 695 827,08

Le « stock brut » représente le cumul pluriannuel voté des AP.

Le « stock net » représente le cumul pluriannuel voté des AP, moins ses réalisations (mandaté pluriannuel).

Les crédits de paiement

En recettes et en dépenses, les variations des inscriptions proposées au présent budget supplémentaire représentent 345,8 M€.

En dépenses, les principaux mouvements sont les suivants :

- + 154,6 M€ de crédits réels correspondent à la reprise du résultat 2018 de la section d'investissement, qui se compose d'un déficit sur le budget Ville de 205,4 M€ et d'un excédent sur le budget du Département de 50,8 M€ ;
- + 69,9 M€ de crédits réels correspondent aux demandes de crédits supplémentaires des directions opérationnelles ;
- + 33 M€ de crédits réels correspondent à la réinscription obligatoire des restes à réaliser en dépenses ;
- + 8 M€ de crédits réels correspondent à des opérations strictement compensées en recettes pour les écritures comptables liées au compte foncier et aux opérations d'urbanisme ;
- + 52,1 M€ correspondent à des opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, équilibrées en dépenses et recettes ;
- + 28,2 M€ à des opérations d'ordre de transfert entre les sections d'investissement et de fonctionnement.

En recettes, les principaux mouvements sont les suivants :

- + 491,4 M€ d'inscriptions budgétaires sans réalisation correspondent à l'augmentation de l'autofinancement volontaire ;
- + 187,5 M€ de crédits réels correspondent à l'affectation en investissement du résultat 2018 de la section de fonctionnement ;
- + 8 M€ de crédits réels correspondent à des opérations strictement compensées pour les écritures comptables liées au compte foncier et aux opérations d'urbanisme ;
- - 379,4 M€ de crédits réels correspondent à la diminution portée sur l'autorisation d'emprunt ;
- - 47 M€ de crédits réels correspondent aux ajustements proposés par les directions opérationnelles ;
- + 52,1 M€ correspondent à des opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, équilibrées en dépenses et recettes ;
- + 33,2 M€ d'opérations d'ordre de transfert entre les sections d'investissement et de

fonctionnement.

Chapitres fonctionnels	Libellés	Dépenses	Recettes
Opérations réelles		257 438 421,16	-203 262 765,83
900	Services généraux	20 184 649,83	1 000 000,00
901	Sécurité		
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	12 497 442,24	
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	38 159 802,01	12 616 400,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	2 739 735,55	
904-4	RSA		
905	Aménagement des territoires et habitat	-22 614 311,40	
906	Action économique		
907	Environnement	4 549 768,94	
908	Transports	16 474 358,45	
921	Taxes non affectées		-2 010 000,00
922	Dotations et participations		164 526 935,16
923	Dettes et autres opérations financières	30 945 626,90	-379 396 100,99
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	154 501 348,64	
Opérations réelles neutralisées		8 000 000,00	8 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	8 000 000,00	8 000 000,00
Opérations d'ordre		80 394 042,63	85 250 760,63
925	Opérations patrimoniales	52 155 574,63	52 155 574,63
926	Transferts entre sections	28 238 468,00	33 095 186,00
Opérations budgétaires sans réalisation		0,00	455 844 468,99
951	Virement de la section de fonctionnement (recettes)		491 444 468,99
954	Produit des cessions d'immobilisations (recettes)		-35 600 000,00
Total général		345 832 463,79	345 832 463,79

En complément de la présentation par chapitres, le tableau qui suit retrace la répartition des inscriptions par direction.

Directions	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	257 438 421,16	-203 262 765,83
DAC	5 662 450,00	
DAE		
DASCO		
DASES	1 220 000,00	
DCPA	18 952 080,00	13 616 400,00
DDCT	496 800,00	
DEVE	604 360,00	
DFPE		
DGRI	266 755,00	
DILT	221 000,00	
DJS	1 000 000,00	
DLH	10 500 000,00	
DPE		
DRH	150 000,00	
DSIN	7 975 000,00	
DU	- 23 680 000,00	-1 984 500,00
DVD	18 463 314,00	
DFA (FIN)	215 606 662,16	-214 894 665,83
Opérations réelles neutralisées	8 000 000,00	8 000 000,00
DU	8 000 000,00	8 000 000,00
Opérations d'ordre	80 394 042,63	85 250 760,63
DILT	100 000,00	100 000,00
DLH	14 787 574,63	14 787 574,63
DFA (FIN)	65 506 468,00	70 363 186,00
Opérations budgétaires sans réalisation	-	455 844 468,99
DFA (FIN)		491 444 468,99
DU		-35 600 000,00
Total général	345 832 463,79	345 832 463,79

Opérations réelles

Mouvements intervenus antérieurement

Fonction	Total des mouvements intervenus entre le 13 mars 2019 et le 18 juin 2019
Services Généraux	- 536 576,7 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	+ 502 476,7 €
Aménagement des territoires et de l'habitat	+ 34 100,0 €
TOTAL GENERAL	0

Un virement de crédits a été effectué à hauteur de 0,46 M€ au profit de la Maison Européenne de la Photographie.

Un virement de crédits entre chapitres a été réalisé à hauteur de 0,03 M€ afin de payer des factures urgentes non liquidées à la fin 2018 concernant l'installation de l'œuvre de Chana Orloff et pour les « Rochers dans le ciel ».

Un virement de crédits entre chapitres relevant tous deux de la fonction Services généraux a été effectué afin de faire face à la demande d'annulation d'un titre erroné concernant le FCTVA pour 2017, dont le montant était erroné.

Enfin, un virement de crédits entre chapitres a été réalisé à hauteur de 0,03 M€. Celui-ci avait pour objet le règlement d'une facture dans le cadre des travaux pour le Cinéma Louxor, en raison d'une insuffisance de crédits sur le budget du Secrétariat général et eu égard au caractère urgent de la demande.

Dépenses

L'inscription de **345,8 M€** supplémentaires intègre les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2018 pour une somme de **33 M€** inscrits à hauteur de :

- 2,45 M€ en fonction 0 ;
- 7,21 M€ en fonction 2 ;
- 6,36 M€ en fonction 3 ;
- 1,02 M€ en fonction 4 ;
- 7,64 M€ en fonction 5 ;
- 0,55 M€ en fonction 7 ;
- 7,75 M€ en fonction 8.

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2018. Leur montant est constaté au compte administratif et réinscrit au budget supplémentaire.

SERVICES GÉNÉRAUX.....51,3 M€

Pour rappel, cette fonction regroupe le chapitre fonctionnel 900, ainsi que les chapitres fonctionnels 921, 922 et 923 (hors opérations neutralisées).

24,75 M€ sont liés à des opérations techniques concernant les participations aux ZAC et le compte foncier.

6,19 M€ visent à régulariser un mouvement réalisé en gestion. En effet, un abondement avait été réalisé sur l'AP du Compte foncier logement car celle-ci ne disposait pas de crédits de paiement sur le chapitre 923.

7,97 M€ sont inscrits pour le financement de projets informatiques tels que le développement d'équipements d'extrémités, les tierces maintenances applicatives (TMA) ou encore le déploiement du télétravail.

1,73 M€ sont dédiés à l'opération de relogement rue du Pré à la suite d'un avenant au marché rendu nécessaire pour effectuer des travaux supplémentaires.

Le report en 2019 des travaux de la Caserne Quai de Valmy nécessite l'inscription de 0,52 M€.

0,5 M€ est dédié à des dépenses de sécurisation des équipements.

0,3 M€ est consacré à la prise en charge des frais d'études relatif au projet Accueil Tour Eiffel.

Au titre de la coopération décentralisée, le projet « réinventer l'espace public de Bethléem » fait l'objet d'une inscription de 0,27 M€.

L'achat de machines de nettoyage en remplacement de matériels vétustes et inadaptés pour le

personnel de la DILT est doté de 0,20 M€.

L'accueil des femmes isolées au sein de l'Hôtel de Ville donne lieu à l'inscription de 0,19 M€ supplémentaire.

0,15 M€ est inscrit pour renforcer les moyens des syndicats et l'achat de matériels pour les agents en situation de handicap.

Au titre du solde de dépenses restant dans le cadre de l'opération Pajol, 0,10 M€ est inscrit.

4,64 M€ sont provisionnés afin de faire face à d'éventuelles dépenses en gestion sur cette fonction.

Pour rappel, 2,45 M€ sont inscrits au titre des restes à réaliser 2018.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS.....38,16 M€

10,21 M€ sont inscrits pour le financement de travaux dans les musées de la Ville.

1,16 M€ est inscrit au titre des subventions d'équipements versées aux établissements culturels tels que la Philharmonie, le Théâtre du Chatelet et la Maison Européenne de la Photographie.

0,89 M€ est dédié aux travaux de menuiseries de la Mairie du 10^{ème} arrondissement.

0,34 M€ est consacré à l'aménagement du 4^{ème} étage et au désamiantage de la Mairie du 3^{ème} arrondissement.

0,25 M€ est dédié à la réalisation d'un projet de signalétique artistique.

0,23 M€ est inscrit pour engager l'installation d'un portrait de Modigliani dans le cadre d'une donation à la Ville et pour la réinstallation de l'œuvre d'Ugo Schiavi.

Enfin, le relogement de l'Espace Paris Jeune de la Goutte d'Or mobilise 0,20 M€.

Les crédits restants sont consacrés à diverses opérations telles que la mise en place de défibrillateurs dans les équipements sportifs (0,1 M€), la cité de l'égalité et des droits des femmes (0,1 M€) et la réhabilitation du Mur des noms du Mémorial de la Shoah (0,05 M€).

13,53 M€ sont provisionnés afin de faire face à d'éventuelles dépenses en gestion sur cette fonction.

Pour rappel, 6,36 M€ sont inscrits au titre des restes à réaliser 2018.

TRANSPORT.....16,47 M€

3,2 M€ sont inscrits au titre du projet Bipôle Gare du Nord – Gare de l'Est, pour le financement de l'opération rue d'Alsace.

1,40 M€ est ajouté pour l'entretien du boulevard périphérique.

Enfin, 1 M€ est inscrit dans le cadre du dispositif « cheminement piétons » (comprenant aussi les dépenses d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite).

3,1 M€ sont provisionnés afin de faire face à d'éventuelles dépenses en gestion sur cette fonction.

Enfin, 7,8 M€ sont inscrits sur cette fonction au titre des restes à réaliser 2018.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE.....12,50 M€

0,19 M€ supplémentaire est consacré à l'Ecole du Breuil.

5,09 M€ sont provisionnés afin de faire face à d'éventuelles dépenses en gestion sur cette fonction.

Pour rappel, 7,21 M€ sont inscrits au titre des restes à réaliser 2018.

ENVIRONNEMENT4,55 M€

2 M€ sont inscrits au titre de la modernisation des centres thermiques. Cette augmentation s'explique par des reports d'opérations sur 2019.

1 M€ est ajouté au titre de l'aide au développement de véhicules propres.

0,5 M€ est inscrit dans le cadre du plan climat pour la mise aux normes de l'éclairage public.

0,5 M€ est inscrit au titre du dispositif « trame bleue », qui a pour objectif d'enrayer la fragmentation des milieux naturels et leur destruction.

Enfin, 0,5 M€ est ajouté sur cette fonction au titre des restes à réaliser 2018.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE (HORS APA, RSA ET RÉGULARISATIONS RMI).....2,74 M€

L'accessibilité des espaces verts aux personnes en situation de handicap fait l'objet d'une inscription de 0,5 M€.

Une subvention de 0,5 M€ est en outre dédiée à l'institut de victimologie du centre de santé Richerand.

0,42 M€ est consacré à l'abondement en faveur du Plan Parisien de Santé Environnementale.

Enfin, le relogement du service dentaire du Centre Edison mobilise 0,30 M€.

0,30 M€ sont provisionnés afin de faire face à d'éventuelles dépenses en gestion sur cette fonction.

Pour rappel, 1,01 M€ est inscrit au titre des restes à réaliser 2018.

SÉCURITÉ0 M€

1,12 M€ fait l'objet d'un transfert technique depuis la subvention d'équipement de la Préfecture de Police au profit d'une subvention d'équipement de la BSPP (Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris), résultant en un solde neutre pour le budget général de la Ville.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT.....-22,61 M€

Les inscriptions supplémentaires s'élèvent à 30,25 M€ (hors RAR). Les principales augmentations portent sur les opérations suivantes :

- + 10,5 M€ afin de couvrir un contentieux immobilier ;
- + 8 M€ au titre des dépenses d'aménagement de voirie, qui concernent notamment le dispositif d'aménagement des places (1,4 M€), la rénovation de l'avenue du Général Leclerc (0,9 M€), la zone piétonne des Halles (0,5 M€) et la Porte de Montreuil (0,5 M€) ;
- + 3,6 M€ au titre du projet de gare Eole-Evangile afin de solder la convention passée avec l'établissement public « Réseau Ferré de France » ;
- + 2,8 M€ au titre de l'opération de réaménagement de la rue de la Goutte d'Or et du passage Boris Vian.

Les réductions s'élèvent à 59,7 M€, et concernent principalement :

- - 38 M€ pour des mouvements techniques entre fonctions et des régularisations à la suite de mouvements réalisés en gestion ;
- - 21,7 M€ au titre du compte foncier, du fait du retard pris sur certains projets.

Enfin, 7,6 M€ sont inscrits sur cette fonction au titre des restes à réaliser 2018.

Recettes

SERVICE GÉNÉRAUX.....- 215,87M€

Pour rappel, cette fonction regroupe le chapitre fonctionnel 900, ainsi que les chapitres fonctionnels 921, 922 et 923 (hors opérations neutralisées).

D'une part, une recette supplémentaire de 187,5 M€ est inscrite au titre de la reprise en investissement d'une part de l'excédent constaté en fonctionnement sur l'exercice 2018.

D'autre part, 1 M€ est inscrit au titre des remboursements réalisés par la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (SETE) dans le cadre des travaux de sécurisation réalisés par la Ville sur le site de la Tour Eiffel.

Enfin, une recette supplémentaire de 0,02 M€ est prévue au titre du complément de prix de la vente Clichy La Garenne.

En parallèle, une réduction de 2 M€ est portée sur les recettes liées à la part communale de la taxe d'aménagement. En pratique, la Ville percevra une moindre recette en 2019 afin de couvrir le remboursement des indus cumulés perçus sur les années précédentes.

À cela s'ajoute une diminution de 23 M€ de la recette attendue au titre du FCTVA. Cette diminution s'explique par l'exécution constatée au compte administratif 2018 des dépenses d'investissement, moindre que celle attendue au moment du vote du BP.

Enfin, l'autorisation d'emprunt est réduite de 379,4 M€.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS + 12,61 M€

Dans le cadre des travaux réalisés par la Ville dans les musées parisiens, une recette supplémentaire de 10 M€ est inscrite au titre des remboursements de l'établissement public Paris Musées (EPPM).

À cela s'ajoute une recette supplémentaire de 2,60 M€ qui sera versée par le Fonds pour Paris au titre des travaux réalisés par la Ville sur la fontaine des Champs Élysées.

Opérations réelles neutralisées

Il s'agit d'opérations équilibrées (en dépenses et recettes) de montage d'échéanciers pour des opérations foncières et d'urbanisme. Dans le cadre de ce budget supplémentaire, 8 M€ sont inscrits à ce titre.

Opérations d'ordre

Les crédits d'ordre représentent une inscription de 80,40 M€ en dépenses et de 85,20 M€ en recettes, équilibrés à l'intérieur de la section d'investissement ou avec la section de fonctionnement. Elles ne donnent pas lieu à décaissement réel.

Les inscriptions qui sont équilibrées en dépenses/recettes au sein de section d'investissement sont les suivantes :

- + 37,3 M€ pour l'intégration des frais d'études et d'insertion aux travaux ;
- + 14,8 M€ pour la reprise en investissement des annuités correspondant aux loyers capitalisés ;
- + 0,1 M€ pour la récupération des avances versées par la Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT).

Les inscriptions équilibrées avec la section de fonctionnement sont les suivantes :

- + 28,2 M€ en dépenses, pour couvrir les besoins liés aux dotations aux amortissements (5 M€) et les provisions pour risque dans le cadre de contentieux juridiques (23,2 M€) ;
- + 33,1 M€ en recettes, pour couvrir les besoins liés aux provisions pour risque dans le cadre de contentieux juridiques (16,6 M€), aux provisions pour risque en matière de recouvrement de créances (11 M€) et aux dotations aux amortissements de biens (5,5 M€).

Opérations budgétaires sans réalisation

Le montant inscrit à ce titre est de 455,80 M€ en recettes. Les opérations concernées sont les suivantes :

- + 491,40 M€ au titre de l'autofinancement volontaire ;

- - 35,60 M€ concernant la prévision des produits de cessions d'immobilisations. Ce montant se compose, d'une part, d'une réduction de 43,60 M€ concernant les produits de cessions liées au compte foncier, du fait de l'incertitude sur la réalisation de certaines ventes prévues au budget primitif. D'autre part, s'ajoute une augmentation de 8 M€ concernant la prévision de recette en matière de vente avec échéancier.

3^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du vote du budget de fonctionnement pour 2019 lors du Conseil de Paris des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour l'exercice 2019 sont établies à 8 638,50 M€ en recettes et en dépenses. Ce budget de fonctionnement n'a pas fait l'objet d'ajustement lors de la décision modificative votée au Conseil de Paris des 1, 2, 3 et 4 avril 2019.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 638,87 M€. Le résultat 2018 de la section de fonctionnement y figure pour 552,59 M€.

Les mouvements sont les suivants :

En recettes :

- Recettes ventilées..... + 8,26 M€
- Impositions directes..... + 8,34 M€
- Autres impôts et taxes..... + 44,29 M€
- Dotations et participations..... - 2,85 M€
- Reprises sur amortissements et provisions..... + 28,24 M€
- Excédent de fonctionnement reporté..... + 552,59 M€

+ 638,87 M€

En dépenses :

- Dépenses ventilées dont 19,92 M€ au titre des RAR..... + 88,42 M€
- Péréquation et reversements fiscaux..... + 26,43 M€
- Frais de fonctionnement des groupes d'élus..... - 0,52 M€
- Dotations aux amortissements et provisions..... + 33,10 M€
- Virement à la section d'investissement..... + 491,44 M€

+ 638,87 M€

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Recettes			
	Budget primitif 2019	Budget 2019 post DM1	Variation BS2019	Budget 2019 post BS
930 - Services généraux	149 183 583,27	149 183 583,27	2 173 456,00	151 357 039,27
9305 - Gestion des fonds européens	6 365 959,00	6 365 959,00	448 480,00	6 814 439,00
931- Sécurité	1 275 750,00	1 275 750,00	-	1 275 750,00
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	32 866 048,00	32 866 048,00	-	32 866 048,00
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	120 879 841,00	120 879 841,00	680 000,00	121 559 841,00
934 - Santé et action sociale	336 090 900,00	336 090 900,00	-	336 090 900,00
9343 - APA	19 250 000,00	19 250 000,00	-	19 250 000,00
9344 - RSA	260 590 009,00	260 590 009,00	-	260 590 009,00
935 - Aménagement des territoires et habitat	119 638 684,00	119 638 684,00	622 063,00	120 260 747,00
936 - Action économique	66 099 869,00	66 099 869,00	- 1 500 000,00	64 599 869,00
937 - Environnement	709 432 949,00	709 432 949,00	5 835 635,00	715 268 584,00
938 - Transports	445 863 736,00	445 863 736,00	-	445 863 736,00
Total crédits ventilés	2 267 537 328,27	2 267 537 328,27	8 259 634,00	2 275 796 962,27
940 - Impositions directes	4 167 082 464,00	4 167 082 464,00	8 339 890,00	4 175 422 354,00
941 - Autres impôts et taxes	1 731 000 000,00	1 731 000 000,00	44 292 884,00	1 775 292 884,00
942 - Dotations et participations	157 831 805,00	157 831 805,00	- 2 852 308,00	154 979 497,00
943 - Opérations financières	22 693 383,00	22 693 383,00	-	22 693 383,00
Total crédits non ventilés	6 078 607 652,00	6 078 607 652,00	49 780 466,00	6 128 388 118,00
Total crédits réels	8 346 144 980,27	8 346 144 980,27	58 040 100,00	8 404 185 080,27
946 - Transferts entre les sections	292 350 477,00	292 350 477,00	28 238 468,00	320 588 945,00
Total crédits d'ordre	292 350 477,00	292 350 477,00	28 238 468,00	320 588 945,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	-	552 591 264,85	552 591 264,85
TOTAL	8 638 495 457,27	8 638 495 457,27	638 869 832,85	9 277 365 290,12

L'inscription de **638,87 M€** proposée au budget supplémentaire de 2019 résulte des mouvements suivants :

- 58,04 M€ de crédits réels se décomposant en :
 - + 8,26 M€ de recettes ventilées par fonction ;
 - + 8,34 M€ de recettes d'impositions directes ;
 - + 44,29 M€ d'autres impôts et taxes ;
 - - 2,85 M€ de dotations et participations.

S'agissant de crédits réels, ces quatre inscriptions sont détaillées dans la première partie de l'exposé des motifs.

- 28,24 M€ de crédits d'ordre correspondant à 23,24 M€ de reprise sur provision pour risques et 5 M€ de reprise sur amortissements ;
- 552,59 M€ d'excédent de fonctionnement reporté.

Le résultat de la section de fonctionnement du dernier exercice clos doit être repris au budget supplémentaire qui suit le vote du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le résultat cumulé au 31 décembre 2018 s'élève à **740,09 M€**. L'affectation à la section d'investissement a été délibérée pour **187,50 M€**. En conséquence, le solde de l'excédent cumulé au 31 décembre 2018 de la section de fonctionnement est inscrit au budget supplémentaire pour un montant de **552,59 M€**.

Dans le cadre de la fusion de la Ville et du Département, de la réintégration des provisions comptables semi-budgétaires du Département sur la Ville en tant que provisions budgétaires et de la clôture du budget annexe du fossoyage, les résultats constatés au compte administratif 2018 sont retraités pour être repris au budget supplémentaire 2019 comme suit :

	Résultat Ville de Paris constaté au compte administratif 2018	Retraitements opérés dans le cadre de la fusion Ville/ Département* et de la clôture du budget annexe du Fossoyage**	Résultat Ville de Paris repris au budget supplémentaire 2019
Résultat reporté de la section d'investissement	-205,26 M€	+23,60 M€ résultat Département +27,25 M€ reprise provisions comptables -0,10 M€ résultat BAF	-154,50 M€
RAR de la section d'investissement	30,00 M€	+3,00 M€ RAR Département	33,00 M€
Besoin de financement de la section d'investissement (couverture déficit + RAR)	235,26 M€		187,50 M€
Résultat reporté de la section de fonctionnement avant affectation	691,04 M€	+48,68 résultat Département +0,38 M€ résultat BAF	740,09 M€
Affectation à la section d'investissement (besoin de financement de la section d'investissement)	235,26 M€		187,50 M€
Résultat reporté de la section de fonctionnement après affectation	455,78 M€		552,59 M€

* Reprise du résultat reporté du Département, corrigé de la réintégration des provisions comptables (constituées en semi-budgétaires, reprises en budgétaires conformément au régime de provision adopté pour la Ville, impactant ainsi le résultat reporté de la section d'investissement)

** Reprise du résultat reporté du budget annexe du fossoyage

TITRE II - LES DEPENSES

Récapitulatif des mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus entre chapitres depuis la DM1 2019.
La décomposition en est la suivante :

Fonction		Total des mouvements intervenus entre le 15 mars 2019 et le 21 juin 2019
1	Sécurité	200 000 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	30 000 €
5	Aménagement des territoires et habitat	-230 000 €
TOTAL GENERAL		0

Les inscriptions retenues en dépenses pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Dépenses					
	Budget primitif 2019	Budget 2019 post DM1	Variation BS2019			Budget 2019 post BS
			BS hors restes à réaliser	Restes à réaliser de 2018	Variation BS totale	
930 - Services généraux	796 770 931,27	796 770 931,27	5 568 547,69	5 416 863,32	10 985 411,01	807 756 342,28
9305 - Gestion des fonds européens	1 142 907,00	1 142 907,00	629 780,00	150,00	629 930,00	1 772 837,00
931 - Sécurité	381 922 098,00	381 922 098,00	7 059 354,00	1 415 830,07	8 475 184,07	390 397 282,07
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	739 965 183,90	739 965 183,90	- 7 457 616,00	1 449 913,07	- 6 007 702,93	733 957 480,97
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	569 484 773,10	569 484 773,10	6 473 769,00	2 084 267,57	8 558 036,57	578 042 809,67
934 - Santé et action sociale	1 701 209 811,00	1 701 209 811,00	- 7 139 446,00	1 828 096,66	- 5 311 349,34	1 695 898 461,66
9343 - APA	138 329 394,00	138 329 394,00	- 2 270 658,00	33 543,54	- 2 237 114,46	136 092 279,54
9344 - RSA	402 346 139,00	402 346 139,00	198 457,00	29 265,71	227 722,71	402 573 861,71
935 - Aménagement des territoires et habitat	251 173 527,00	251 173 527,00	1 180 794,00	1 922 912,01	3 103 706,01	254 277 233,01
936 - Action économique	45 528 152,00	45 528 152,00	4 356 935,00	327 171,01	4 684 106,01	50 212 258,01
937 - Environnement	657 094 950,00	657 094 950,00	1 194 965,00	1 726 726,54	2 921 691,54	660 016 641,54
938 - Transports	590 056 672,00	590 056 672,00	58 700 633,00	3 687 206,67	62 387 839,67	652 444 511,67
Total crédits ventilés	6 275 024 538,27	6 275 024 538,27	68 495 514,69	19 921 946,17	88 417 460,86	6 363 441 999,13
940 - Impositions directes	1 329 719 517,00	1 329 719 517,00	10 142 895,00	-	10 142 895,00	1 339 862 412,00
941 - Autres impôts et taxes	149 861 987,00	149 861 987,00	23 764 899,00	-	23 764 899,00	173 626 886,00
942 - Dotations et participations	18 757 047,00	18 757 047,00	- 7 479 043,00	-	- 7 479 043,00	11 278 004,00
943 - Opérations financières	147 979 172,00	147 979 172,00	-	-	-	147 979 172,00
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	3 479 003,00	3 479 003,00	- 516 034,00	-	- 516 034,00	2 962 969,00
Total crédits non ventilés	1 649 796 726,00	1 649 796 726,00	25 912 717,00	-	25 912 717,00	1 675 709 443,00
Total crédits réels	7 924 821 264,27	7 924 821 264,27	94 408 231,69	19 921 946,17	114 330 177,86	8 039 151 442,13
946 - Transferts entre les sections	466 810 000,00	466 810 000,00	33 095 186,00	-	33 095 186,00	499 905 186,00
953 - Virement à la section d'investissement	246 864 193,00	246 864 193,00	491 444 468,99	-	491 444 468,99	738 308 661,99
Total crédits d'ordre	713 674 193,00	713 674 193,00	524 539 654,99	-	524 539 654,99	1 238 213 847,99
TOTAL	8 638 495 457,27	8 638 495 457,27	618 947 886,68	19 921 946,17	638 869 832,85	9 277 365 290,12

L'inscription de **638,87 M€** proposée au budget supplémentaire de 2019 résulte des mouvements suivants :

- 114,33 M€ de crédits réels se décomposant en :
 - + 88,42 M€ de dépenses ventilées par fonction, dont 19,92 M€ au titre des restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2018 ;
 - + 26,43 M€ de dépenses de péréquation et de reversements fiscaux ;
 - - 0,52 M€ de frais de fonctionnement des groupes d'élus.

S'agissant de crédits réels, ces trois inscriptions sont détaillées dans la première partie de l'exposé des motifs.

- 33,10 M€ de crédits d'ordre correspondant à 5,50 M€ au titre des dotations aux amortissements, 16,63 M€ au titre de la constitution de provision pour risques et 10,96 M€ au titre de la constitution de provision pour créances.
- 491,44 M€ d'autofinancement volontaire, permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.